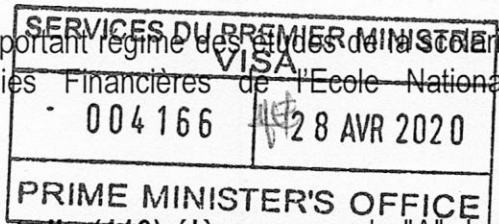


**ARRETE N° 1 / 002 939, / MINFOPRA / DU 30 AVR 2020**

portant ouverture d'un concours pour le recrutement de **Cent-dix (110) élèves** au cycle « A » de la Division Administrative de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2020/2021.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU le décret n° 75/774 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires de l'Administration Générale ;
- VU le décret n° 75/788 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
- VU le décret n° 75/791 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires du Travail et de la Prévoyance Sociale, modifié et complété par le décret n°77/243 du 15 juillet 1977 ;
- VU le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- VU le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- VU le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 1994 fixant le régime général des concours administratifs ;
- VU l'arrêté n°0004831/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études de maîtrise dans les Divisions Administrative et des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM),



**ARRETE :**

**Article 1er: (1)** Un concours pour le recrutement de **Cent-dix (110) élèves** au cycle "A" de la Division Administrative de l'ENAM, est ouvert pour le compte de l'année académique 2020/2021.

**(2)** Les places disponibles dudit concours sont réparties ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Nombre de places		
	Candidats externes	Candidats internes	TOTAL
Administration Générale	Quarante-cinq (45)	(5) cinq	50
Administration du Travail	Vingt (20)	(5) cinq	25
Administration des Affaires Sociales	Trente (30)	(5) cinq	35
<b>TOTAL</b>	<b>Quatre-vingt-quinze (95)</b>	<b>Quinze (15)</b>	<b>110</b>

**(3)** Le programme y relatif est joint en annexe.

**(4)** Le choix des sections sera effectué par les candidats au moment du dépôt des dossiers.

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounaises et Camerounais sans distinction de langue (français ou anglais) remplissant les conditions suivantes :

**(1) Pour les candidats externes :**

- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics;
- être titulaire d'une Licence de l'Enseignement Supérieur y compris les Licences Professionnelles en Sciences Juridiques, en Sciences Economiques, en Sciences Sociales et en Management ou d'un diplôme équivalent reconnu par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- être âgé de dix-sept (17) ans au moins, et de trente-deux (32) ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**NB** : Les fonctionnaires de quelque catégorie que ce soit ne sont pas autorisés à concourir comme candidats externes.

**(2) Pour les candidats internes :**

- être fonctionnaire de la catégorie « B » des corps de l'Administration Générale, du Travail, des Affaires Sociales ou des Régies Financières justifiant d'une ancienneté de 05 ans au moins dans le grade au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- être âgé de quarante-cinq (45) ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 3** : (1) Les fiches d'inscription seront téléchargées sur le site web de l'ENAM ([www.enam.cm](http://www.enam.cm))

(2) Les droits d'inscription au concours s'élèvent à quinze mille (15000) francs CFA pour les candidats externes, et à vingt-cinq mille (25 000) francs CFA pour les candidats internes.

(3) Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription en espèces contre quittance:

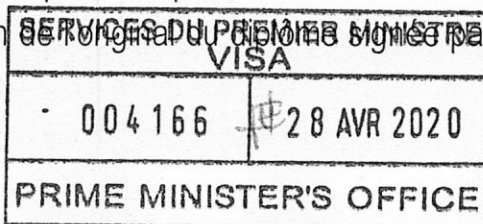
- auprès de l'Agent Comptable de l'ENAM pour ceux qui déposent leurs dossiers à Yaoundé;
- auprès des Délégués Régionaux de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les autres.

(4) Les candidats peuvent déposer leurs dossiers contre récépissés directement à l'ENAM ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, à l'exception de celle du Centre.

(5) Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'ENAM, ou aux Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **vendredi 26 juin 2020**, délai de rigueur.

(6) Les dossiers de candidature visés à l'alinéa (5) ci-dessus comprennent les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1000) francs CFA préalablement téléchargée sur le site web de l'ENAM ([www.enam.cm](http://www.enam.cm));
- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;



- une attestation de présentation de l'original du Baccalauréat ou de tout autre diplôme ayant permis l'accès à l'enseignement supérieur signé par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- une quittance des droits d'inscription délivrée par l'Agent Comptable de l'ENAM pour les candidats déposant leurs dossiers à Yaoundé ou par un Délégué Régional de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative compétent pour les autres candidats ;
- un bulletin N° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier délivré par les autorités judiciaires compétentes ;
- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier, signé par un médecin de l'Administration ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, manuscrite ou dactylographiée signée par une autorité administrative ou municipale ;
- une copie de l'acte d'intégration et une autorisation de concourir délivrée à bonne date par le Ministre chargé de la Fonction Publique, pour les candidats internes.

**NB : Tout dossier incomplet ou comportant des pièces jugées fausses ou falsifiées sera rejeté.**

(7) Les listes des candidats autorisés à concourir seront publiées par voie d'affichage à l'ENAM au plus tard le **06 juillet 2020**. La publication de ces listes tient lieu de convocation.

**Article 4 : (1)** Les épreuves écrites d'admissibilité, qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé**, se dérouleront aux dates et heures ci-après :

**a) Epreuves communes à toutes les sections**

**- Culture Générale:**

- ❖ durée : 4 heures, coeff. 03 ;
- ❖ date : samedi 11 juillet 2020, de 7H 30 à 11H 30.

**- Droit Constitutionnel:**

- ❖ durée : 4 heures, coeff. 04 ;
- ❖ date : samedi 11 juillet 2020, de 13H 00 à 17H 00

**- Economie Générale:**

- ❖ durée : 4 heures, coeff. 04 ;
- ❖ date : dimanche 12 juillet 2020, de 07H 30 à 11H 30.

**b) Epreuves de Spécialité :**

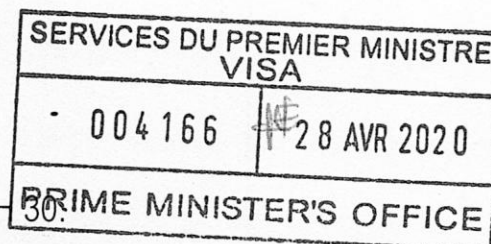
- ❖ durée: 4 heures, coeff 5
- ❖ date: dimanche 12 juillet 2020, de 13H 00 à 17H 00

**- Section Administration Générale :**

- Epreuve de Droit Administratif.

**- Section Administration du Travail**

- Epreuve de Droit du Travail





**- Section Administration des Affaires Sociales**

- Epreuve de Psychologie

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à **07H 00** pour les épreuves du matin, et à **12H 30** pour les épreuves de l'après-midi.

**Article 5** : Les épreuves orales d'admission auront lieu à Yaoundé (ENAM). Elles comportent :

- un grand oral : coeff. 2
- un oral de langue : coeff. 1

**Article 6** : Les récépissés de dépôt de demandes de cartes nationales d'identité datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture des inscriptions aux concours ne seront pas acceptés.

**Article 7**: Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8** : Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, LE

30 AVR 2020.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004166	28 AVR 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE	



**JOSEPH LE**

**PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE A L'ENAM CYCLE « A »  
DE LA DIVISION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE  
2020/2021**

**I- EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

**A- CULTURE GENERALE**

- Littérature, philosophie, histoire contemporaine ;
- Evolution scientifique et technologique ;
- Arts et culture ;
- Genre et développement ;
- Intégration régionale;
- Géopolitique, Géostratégie.

**B- DROIT PUBLIC**

**1- Droit constitutionnel et institutions politiques**

Les systèmes électoraux

Les partis et systèmes politiques

**2- *Droit administratif et institutions administratives***

**a- Les fonctions administratives / organisation administrative et politique de l'Etat**

- La police administrative (autorités, buts, contrôle des mesures de police) ;

**b- La justice administrative**

- Organisation ;
- Fonctionnement.

**3- Finances publiques**

**C- ECONOMIE**

**1- *Microéconomie***

**a- Principes de microéconomie**

- Etude du marché : l'offre et la demande ;
- Le comportement du consommateur ;
- Le comportement du producteur et la théorie de la production ;
- Les coûts à court et long terme ;
- La fonction de production ;
- La théorie des prix en situation de concurrence pure et parfaite : équilibre à court et long terme ;
- La théorie des prix en situation de monopole pur : équilibre à court et long terme ;
- La concurrence monopolistique ;
- Les marchés d'oligopole.



## **b- Microéconomie appliquée**

- Entreprises industrielles et commerciales au Cameroun : problèmes spécifiques de gestion ;
- Prélèvements fiscaux et conséquences dans une branche en situation de concurrence pure et parfaite : effets à court et long terme. Conséquences dans une situation de monopole ;
- Problèmes soulevés par l'institution du contrôle des prix et des quantités dans des situations de concurrence et de monopole ;
- Politiques sectorielles.

## **2- Macroéconomie**

### **a- Le triptyque revenu/épargne/consommation**

- Détermination du revenu national
  - La fonction du revenu national ;
  - La fonction d'investissement ;
  - Le modèle revenu/dépense ;
  - Le multiplicateur : principes et limites;
- La variation du niveau de revenu
  - L'accélérateur ;
  - L'oscillateur.

### **b- Les modèles d'équilibre et de déséquilibre macroéconomiques**

- Le modèle IS-LM
  - Principes et fonctionnement ;
  - Implications.
- La relation entre l'inflation et le chômage
  - La courbe de Philip ;
  - Problèmes posés aux théories keynésienne et néoclassique.
- L'équilibre avec rationnement
  - Chômage keynésien ;
  - Chômage classique ;
  - Portée des modèles.
- Le renouveau de l'analyse néoclassique par l'introduction des anticipations
  - Formation des anticipations ;
  - Conclusions de l'analyse.





### **c- Les programmes d'ajustement structurel**

- Fondements théoriques ;
- La recherche des équilibres internes et externes ;
- La relance économique.

### **3- Economie monétaire**

#### **a- Monnaie et masse monétaire**

- Définition, fonctions et propriétés de la monnaie ;
- Les agrégats monétaires ;
- La masse monétaire, composition et contreparties.

#### **b- L'offre et la demande de la monnaie**

- Les déterminants de la demande de la monnaie ;
- Les déterminants de l'offre de la monnaie

#### **c- Les institutions financières**

- La banque centrale ;
- Les banques commerciales ;
- Les autres institutions ;
- Le trésor.

#### **d- Le marché monétaire et le marché financier**

- Les acteurs et les mécanismes ;
- Le marché interbancaire et le marché ouvert ;
- Le rôle de la banque centrale ;
- Les acteurs et l'organisation du marché financier ;
- La bourse des valeurs ;
- Les nouveaux instruments financiers.

#### **e- La politique monétaire**

- Les objectifs et les instruments de la politique monétaire ;
- La politique du taux d'escompte ;
- La politique d'open-market ;
- La politique des réserves obligatoires ;
- La sélectivité et l'encadrement du crédit ;
- Les limites de la politique monétaire dans la zone franc ;
- Le financement international du développement ;
- L'endettement des pays en développement.

#### **f- Population et développement**

- La croissance démographique dans les pays en développement ;
- La croissance démographique optimale ;
- Education, santé et développement ;
- Démocratie et développement.



## g- Economie internationale

- Les théories de l'échange international ;
- Productivité du travail et avantage comparatif : le modèle ricardien ;
- Ressources et échange : le modèle Heckscher-Ohlin ;
- Modèle standard des échanges ;
- Economie d'échelle, concurrence imparfait et commerce internationale ;
- Les politiques commerciales internationales
- Le protectionnisme ;
- Le libre – échange ;
- Les politiques commerciales dans les pays en voie de développement ;
- Organisation Mondiale du Commerce et Mondialisation des échanges ;
- L'intégration économique ;
- La politique de change
- Comptabilité nationale et balance des paiements ;
- Régimes de change et détermination du taux de change ;
- Le système monétaire international ;
- Les zones monétaires.

## D- DROIT DU TRAVAIL

- Les objectifs du droit du travail :
  - La protection du travailleur ;
  - La protection de l'emploi ;
  - La paix sociale ;
  - Le dialogue social.
- La place et le rôle des Conventions Internationales du Travail ;
- Le statut juridique du Travailleur
  - Notion de Travailleur ;
  - Droits du Travailleur ;
  - Obligations du Travailleur.
- Les pouvoirs du Chef d'Entreprise :
  - Le pouvoir de direction ;
  - Le pouvoir réglementaire ;
  - Le pouvoir disciplinaire.
- L'exécution du contrat de Travail :
  - les droits du Travailleur ;
  - les obligations du Travailleur
  - les incidents relatifs à l'exécutif du contrat de Travail :
    - la suspension du contrat de Travail
    - la modification du contrat de Travail.





- La cessation du contrat de Travail :
  - la cessation du contrat de Travail à durée indéterminée ;
  - la cessation du contrat de Travail à durée indéterminée
  - la cessation du contrat de Travail à durée déterminée :
    - à l'initiative de l'une des parties ;
    - du fait des limites fixées par la loi.
  - La cessation du contrat du Travail à durée indéterminée
    - à l'initiative de l'une des parties
    - le licenciement pour motif économique

### **E- PSYCHOLOGIE**

- Psychologie de l'enfant et du développement
- Psychologie de la santé et le handicap
- Psychologie des groupes et personnalités à besoin spécifiques
- Les fondements biologiques, psychologiques et socioculturels de la famille
- Environnements sociaux et parentalité responsable
- Anthropologie médicale et de la santé
- Théories cliniques et pratique de la prise en charge
- Psychopathologie
- Ontogénèse et sociogénèse des comportements.

### **F- DROIT PARLEMENTAIRE**

- Les sources du Droit parlementaire
- Procédures et pratiques parlementaires
- Le rôle du parlement
- Les institutions parlementaires
- Les fonctions parlementaires et le fonctionnement du parlement
- Le parlement et la loi

## **II – EPREUVES ORALES D'ADMISSION**

### **A- GRAND ORAL**

Entretien avec un jury dont la finalité est de déceler la personnalité du candidat et ses prédispositions à être au service de l'Etat et du citoyen.

### **B- ORAL DE LANGUE**

Entretien avec un jury, en français pour les candidats d'expression anglaise et en anglais pour les candidats d'expression française.

<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA</b>	
004166	28 AVR 2020
<b>PRIME MINISTER'S OFFICE</b>	